



RÉUNION AIDE AUX CLUBS – SUIVI DES DOSSIERS

Réunion du 23/03/2026 en visio : Présents : Claire SARRAZIN, Jean-Marie GRELLIER, Alain ROUGER, Brice LORIGNÉ

La commission en charge de ce dispositif a étudié les dossiers reçus.

1. Aides accordées – Factures reçues

Les dossiers suivants ont été validés et les factures correspondantes ont été reçues. Le versement de l'aide sera effectué par écriture comptable au crédit du compte club.

Club	Objet de la demande	Facture reçue	Aide accordée	Reste dû
Bressuire	Déplacement Pau	Oui	500,00 €	-
Cherveux AR	Tablette + Panneau affichage	Oui	345 €	155 €
Echiré St Gelais AV	Nouvelle buvette	Oui	500,00 €	-

2. Validations de principe – En attente de facture

Les dossiers suivants ont reçu une validation de principe. L'aide sera versée dès réception de la facture correspondante.

Club	Objet de la demande	Validation de principe	Aide prévisionnelle
Aigondigne FC	Abris de touche	Oui	500,00 €
Aubinrorthais	Panneaux d'affichage	Oui	500,00 €
Pays de l'Ouin	Buts pliables	Oui	500,00 €
Périgné	Arroseur sur chariot	Oui	500,00 €

3. Demande refusée

Le dossier suivant a été refusé. Les groupements de clubs ne sont pas éligibles au dispositif d'aide aux clubs du District.

À noter : les deux clubs supports de ce groupement jeune, Aubinrorthais et Pays de l'Ouin, ont chacun déposé une demande individuelle qui a été validée (cf. tableau 2 ci-dessus).

Club	Objet de la demande	Motif de refus
Pays Mauléonnais	Tablette	Groupement de clubs non éligible

Fait par LORIGNÉ Brice, Niort, le 24/03/2026

